



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **GHT : un projet médical partagé avant d'imposer des regroupements**

Les tutelles régionales commencent à publier des cartes des fichiers GHT sans qu'il y ait eu auparavant de projet médical fédérateur et sans qu'il y ait eu un minimum de concertation sérieuse avec les professionnels.

Le SNAM-HP de la CMH, réunis dans Convergences-HP, rappellent que le projet médical est le préalable du GHT et que ce projet doit être négocié et approuvé par les partenaires de terrains et notamment les CME.

Le SNAM-HP et CMH exigent que très rapidement soit mis en place un dispositif de concertation et de recours concernant la mise en GHT.

Ils exigent de surcroît que des activités pluri-hospitalières et territoriales puissent ne pas dépendre exclusivement de l'établissement support car cela signifierait à terme très rapidement, la fusion des établissements et l'arbitraire concernant le devenir des praticiens hospitaliers.

Le SNAM-HP et la CMH exigent en outre que, sans délai, soient connus le ou les projets de décrets concernant les GHT afin qu'une véritable négociation puisse s'ouvrir. Ces décrets d'application devraient prévoir obligatoirement l'existence d'instances démocratiques et collégiales au premier rang duquel une CME commune pour le GHT. Ils doivent aussi garantir un minimum de droits aux praticiens hospitaliers effectuant des missions territoriales ou partagées.

Le SNAM-HP et la CMH, dans ces conditions, alors que la loi prévoit que les ARS arrêtent le contour des GHT au 1<sup>er</sup> juillet, demandent instamment un nouveau délai (par exemple 6 mois) afin que soient réellement consolidés ces dispositifs et mis en place les projets médicaux communs concertés.

Paris, le 9 février 2016

Roland Rymer  
Convergences-HP

Norbert Skurnik  
Rémy Couderc  
CMH

Sadek Beloucif  
Christophe Segouin  
SNAM-HP